



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 30 JUIN 2015**, en séance publique, à **20H30**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2015.

**1 - FINANCES** – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 - Répartition

**2 - FINANCES** – Subventions aux associations

**3 - AFFAIRES CULTURELLES** - Esplanade du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles -  
Projet artistique

**4 - VOIRIE** - Travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie



## RELEVÉ DE DÉCISIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le **Mardi 30 juin 2015, à 20H30**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 juin 2015.

### **Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*

\* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel. Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 9 juin. Mr Bertier relève que l'intervention de Mme Missir et la réponse de Mme Paris ne sont pas transcrites dans le relevé. Mr le Maire précise qu'elles le seront dans le procès-verbal de la séance.

Le relevé de décisions de la séance du 9 juin 2015 est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations.

Il rappelle tout d'abord que le Contrat de ville de Dinan sera signé le 2 juillet, à l'espace Yvonne Jean Haffen, en présence du Préfet des Côtes d'Armor.

Mr le Maire annonce ensuite qu'une séance privée du conseil municipal est prévue courant septembre afin d'aborder le thème de la vidéosurveillance.

Il fait également part aux membres du Conseil Municipal que Mr Fromont prendra ses droits à la retraite début 2016 et qu'un appel à candidature a été lancé afin de recruter un nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en ligne du nouveau site internet de la Ville.

Enfin, Mr le Maire félicite Anne-Sophie Guillemot pour son élection à la présidence de la Mission Locale du pays de Dinan.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 – FINANCES – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 - Répartition**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter la répartition du FPIC entre Dinan Communauté et les communes, pour l'année 2015, selon une répartition libre, ce qui détermine une enveloppe au profit des communes de 824 550 € et pour Dinan Communauté de 275 000 €.

2) d'adopter une répartition de cette enveloppe entre les communes, basée sur le droit commun selon le tableau 2, joint au rapport.

Mr BERTIER, Mr le MAIRE, Mr DERU, Mr FORGET et Mme BONNEFOND ont participé à la discussion.

### **Affaire n°2 - FINANCES – Subventions aux associations**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide par 24 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) d'attribuer :

- 1- une subvention de 3 000€ à l'association du salon agricole de Dinan, dans le cadre du salon agricole qui se déroulera à Dinan le 29 août 2015 ;
- 2- une subvention de 3 000€ à l'aéroclub de Dinan, dans le cadre de l'organisation du meeting aérien le 20 septembre 2015.

Mr LAGREE, Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER) ne prennent pas part au vote.

Mr GAUBERT, Mr LAGREE, Mr BERTIER, Mr le MAIRE, Mme BRIEC-LAME et Mr JOUNEAU ont participé à la discussion.

### **Affaire n°3 – AFFAIRES CULTURELLES — Esplanade du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles - Projet artistique**

Rapporteur : Cyrille DESRAME

Le Conseil Municipal **décide par 26 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) **et 7 VOIX CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER))

- 1- d'accepter le don de sept sculptures en bronze de Mr Roger Vène et le projet artistique correspondant sur l'Esplanade du CREC, et autoriser Mr le Maire à signer la convention correspondante ;

- 2- de décider la prise en charge des opérations suivantes :
- les travaux de renforcement de la dalle qui couvre le parking souterrain, assurés par l'entreprise Berthelot-Pinsard, pour un montant s'élevant à 13 694 € HT;
  - le transport, l'assemblage et la mise en place de la sculpture *L'Homme* (3 000 € HT) par une entreprise ;
  - la mise en place des autres œuvres sur l'esplanade, assurée par les services techniques de la ville.

Mme MISSIR, Mr HELLIO, Mme BONNEFOND, Mr FORGET, Mr GAUBERT, Mme CASSANY, Mme BRIEC-LAME, Mme DESRAME, Mr BRUNET, Mr DERU, Mme GUILLEMOT, Mme PARIS, Mr BERTIER et Mr le MAIRE ont participé à la discussion.

#### **Affaire n°4 – VOIRIE – Travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la Lainerie**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter le projet d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie ;
- 2) de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les travaux de mise en accessibilité ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux ;
- 4) de conclure avec Dinan Communauté une convention de mandat pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

*Une coupure d'électricité ayant empêché l'enregistrement de la séance, le procès-verbal de séance ne pourra pas être rédigé.*



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 30 Juin**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*  
\* \*

**FINANCES – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 - Répartition**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation, appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il y a donc lieu de se prononcer sur la répartition du FPIC entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres.

Trois modes de répartition sont possibles :

### **1 - Conserver la répartition dite de « droit commun » (tableau 1)**

→ Part de l'EPCI fixée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et leur population. Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas.

### **2 - Opter pour une répartition à « la majorité des deux tiers du conseil » avant le 30 juin**

→ Part de l'EPCI fixée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur population, de l'écart entre leur revenu par habitant et le revenu moyen de l'EPCI, et de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant et ceux de l'EPCI.

La répartition peut tenir compte d'autres critères déterminés par l'EPCI.

Ces critères ne doivent pas avoir pour effet de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon les règles de droit commun.

### **3 - Opter pour une répartition « dérogatoire libre » avant le 30 juin (tableau 2)**

Dans ce cas, il nous appartient de définir librement la nouvelle répartition du prélèvement suivant nos propres critères.

Pour cela des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres à la majorité simple, sont nécessaires.

La Commission des Finances de Dinan Communauté, lors de sa réunion du 8 juin 2015, avait retenu la répartition de « droit commun » par 11 voix, contre 5 voix pour la répartition « dérogatoire libre ».

Mais, après un large débat, la Conférence des Maires de Dinan Communauté, lors de sa réunion du 15 juin 2015, a retenu à la majorité absolue la répartition libre basée sur le droit commun qui présente le caractère le plus péréquateur, en favorisant notamment plus les petites communes.

De cette répartition libre découlerait :

- une enveloppe communale de 824 550 € et non plus de 722 999 € ;
- une règle de répartition de cette enveloppe entre communes, basée sur le droit commun qui prend en compte l'insuffisance de potentiel financier.

Les membres de la Commission des Finances de Dinan Communauté ont tenu à préciser que ce mode de répartition était évolutif, dans la mesure où il pourrait, à moyen terme, être plus favorable à l'intercommunalité. Cette évolution dépendra des équilibres et fondamentaux de la situation financière de Dinan Communauté qui seront largement dépendant des perspectives de prise en charge de nouvelles compétences telles que la politique Transports, la politique d'investissement de Dinan Communauté mais également la diminution sensible des dotations de l'Etat.

Le Président de Dinan Communauté, lors de la Conférence des Maires, a souhaité que cette répartition libre, qu'il est proposé d'adopter, soit remplacée dès 2016 par l'application d'une répartition dite de droit

commun pour répondre au financement des compétences communautaires nouvelles et du projet de territoire 2015/2020.

Il est précisé que depuis la loi de finances 2015, ce régime de répartition dérogatoire requiert désormais les délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et des Conseils Municipaux des Communes, statuant à la majorité simple et ceci, avant le 30 juin 2015.

\*

\* \*

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Communauté en date du 29 juin 2015 ;  
Il vous est proposé :

- 1) d'adopter la répartition du FPIC entre Dinan Communauté et les communes, pour l'année 2015, selon une répartition libre, ce qui détermine une enveloppe au profit des communes de 824 550 € et pour Dinan Communauté de 275 000 €
- 2) d'adopter une répartition de cette enveloppe entre les communes, basée sur le droit commun selon le tableau 2, joint en annexe du présent rapport.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 30 Juin**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*  
\* \*

## **FINANCES – Subventions aux associations**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Cette année, c'est la ville de Dinan qui accueille le salon agricole du canton. Il se déroulera sur l'hippodrome de l'*Aublette* le 29 août prochain.

Le comité organisateur sollicite de la ville de Dinan, en tant que Commune qui reçoit, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

A noter que, comme tous les ans, la ville a prévu au budget primitif 2015, une subvention pour l'association du salon agricole du canton, d'un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, un meeting aérien est organisé par l'association *Dinan Aviation et Mémoire*, le 20 septembre 2015, à l'aérodrome de Dinan-Trélivan.

Le thème retenu est celui de l'histoire de la voltige aérienne des années 30 à nos jours. Ce meeting, gratuit, accueillera une quinzaine d'avions pour 4 heures de spectacle aérien.

Le budget prévisionnel est de 20 000 €. Cette association sollicite une aide financière de la ville de Dinan d'un montant de 3 000 €.

Les crédits sont disponibles à l'article 65748 du budget.

\*

\* \*

Il vous est ainsi proposé d'allouer les subventions suivantes :

1) 3 000 € à l' du salon agricole qui se déroulera le 29 août à l'*Aublette* ;

2) 3 000 € à l'association *Dinan Aviation et Mémoire* pour l'organisation du meeting aérien du 20 septembre à l'aérodrome de Dinan.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal **adopte par 24 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) ces dispositions.

Mr LAGREE, Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER) ne prennent pas part au vote.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil quinze, le 30 Juin**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*  
\* \*

**AFFAIRES CULTURELLES — Esplanade du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles -  
Projet artistique**

Rapporteur : Cyrille DESRAME

Animé par une réelle passion pour Dinan, M. Roger Vène, sculpteur dinannais, dont l'œuvre a connu de nombreuses récompenses et plusieurs commandes d'institutions publiques, a initié une démarche artistique dans le but de renforcer l'attractivité de l'esplanade du Centre de Rencontre Economiques et Culturel (CREC).

Constatant que l'esplanade se trouve à la croisée des lieux de culture et de savoir que sont la Bibliothèque, Le Kiosque, le Collège Vercel et le Théâtre des Jacobins, l'artiste propose une création mettant en scène les bustes de bronze de six personnalités des arts et des lettres :

- *Albert Camus* (1913-1960), écrivain et prix Nobel de Littérature
- *Dyna Vierny* (1919-2009), muse et fondateur du Musée Maillol
- *François Mauriac* (1885-1970), écrivain et prix Nobel de Littérature
- *Barbara* (1930-1997), chanteuse
- *Pär Lagerkvist* (1891-1974), écrivain et prix Nobel de Littérature
- *Colette* (1873-1954), écrivain
- 

Sur l'escalier, faisant dos à la Bibliothèque, viendrait prendre place une septième œuvre de bronze, monumentale, *l'Homme*, représentation de l'humanité, pour l'artiste.

La végétation, magnolia et buis, resterait présente sur l'esplanade en venant s'alterner avec les œuvres.

Consulté sur la faisabilité de ce projet prenant place au sein du Secteur Sauvegardé, l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable.

L'aménagement de cet espace public, par un tel projet artistique, pourrait renforcer son attractivité et constituer une invitation à la culture, au moment où nous en fêtons les 10 ans. Si la conception d'ensemble, la réalisation des œuvres et la fabrication des socles de granit demeurent à la charge de l'artiste, la Ville assurerait les charges suivantes :

- les travaux de renforcement de la dalle qui couvre le parking souterrain, assurés par l'entreprise Berthelot-Pinsard, pour un montant s'élevant à 13 694 € HT;
- le transport, l'assemblage et la mise en place de la sculpture *L'Homme* (3 000 € HT) par une entreprise ;
- la mise en place des autres œuvres sur l'esplanade, assurée par les services techniques de la ville.

Désireux de pérenniser ce projet, Mr Roger Vène se propose de faire don à la Ville de cette installation comprenant les sept statues en bronze et leurs socles de granit. Une convention détaillant les conditions de ce don, jointe à la présente délibération, serait signée devant notaire.

\*

\* \*

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 17 avril 2015 ;

Vu les avis favorables de la commission culturelle en date du 27 mai 2015 et du 23 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'accepter le don et le projet artistique de M. Roger Vène en autorisant Mr le Maire à signer la convention correspondante ;
- 2) de décider la prise en charge des opérations susvisées.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal **adopte par 26 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) **et 7 VOIX CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER)) ces dispositions.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil quinze, le 30 Juin**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*  
\* \*

**VOIRIE – Travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie**

Rapporteur : Yannick HELLIO

La commission voirie, bâtiments et espaces verts, dans ses réunion en date du 6 février, 25 mars et 3 juin 2015, a examiné le projet d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie, pour lequel des crédits ont été inscrits au budget primitif 2015.

Le projet répond à un double objectif :

- restaurer une rue qui est en mauvais état ;
- assurer la sécurité des piétons et favoriser l'accessibilité des lieux (aménagement de l'espace en zone partagée, sur laquelle la circulation piétonne est prioritaire et où l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est facilitée)

Le sens de circulation automobile reste dans le sens entrant depuis la porte St Malo. Le stationnement des véhicules en face des commerces est maintenu.

Le projet comporte :

- le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées par Dinan Communauté, estimé à 246 000 € HT ;
- le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales par la ville pour un montant estimatif de 67 600 € TTC ;

- la dépose des pavés, une réfection provisoire en bicouche, la réalisation d'une chaussée en pavés granit sur la partie centrale et en dalles granit sur les côtés, pour un montant estimatif de 415 000 € TTC
- l'éclairage public (changement des lanternes) pour un montant estimatif de 20 000€ TTC
- l'aménagement de trois places de stationnement au droit des commerces de la rue la lainerie ;
- l'agrandissement du parking Porte Saint Malo, pour un montant estimatif de 17 000 € TTC,

soit une dépense totale pour la ville de 519 600 € TTC.

Compte tenu de l'imbrication des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, et des mises en conformités à mener conjointement, il est indispensable que les travaux se déroulent en même temps et soient réalisés par la même entreprise. Cette solution permettrait en outre d'optimiser les délais d'intervention. La ville confierait donc à Dinan Communauté le renouvellement de ces réseaux d'eaux pluviales, dans le cadre d'une convention de mandat, la ville les remboursant, à Dinan Communauté après réalisation.

A noter que les particuliers pourraient bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en conformité de leurs branchements d'eaux usées.

Les travaux, dont le projet été présenté aux riverains le 17 juin dernier à l'hôtel de ville, se dérouleraient en deux phases :

- les réseaux : d'octobre à décembre 2015.
- l'aménagement de surface de janvier à mai 2016.

\*

\* \*

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage,

Suite aux réunions de la commission voirie, bâtiments et espaces verts, du 6 février, 25 mars et 3 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

1. d'adopter ce projet d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie ;
2. de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les travaux de mise en accessibilité ;
3. d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux ;
4. de conclure avec Dinan Communauté une convention de mandat pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.